

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTMEYRAN

L'arrêté de la Préfète de la Drôme du 11 juillet 2022 ordonne l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique, qui se déroulera sur la commune de MONTMEYRAN du **lundi 22 août 2022 au mercredi 21 septembre 2022 à 12h30**.

Elle concerne :

- la demande présentée par la société Centrale PV de MONTMEYRAN, dont le siège social est situé 27 avenue Georges Clemenceau, 26000 VALENCE, en vue d'obtenir le permis de construire concernant l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol, Lieu-dit Blagnat, sur la commune de MONTMEYRAN,
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme PLU de MONTMEYRAN, dans le cadre de l'aménagement de la centrale photovoltaïque, présentée par la Commune de MONTMEYRAN, 5 Place de la Mairie, 26120 MONTMEYRAN.

Monsieur Pascal SUZZONI, Géologue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

A l'issue de la procédure, le Conseil municipal de MONTMEYRAN se prononcera par délibération sur la déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTMEYRAN, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes associées et consultées ainsi que de la population.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment :

- au titre du dossier de demande de permis de construire, une étude d'impact et son résumé non technique et l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale du 10 octobre 2021,
 - et au titre du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, la décision du 15 décembre 2021 de l'autorité environnementale, après examen au cas par cas, indiquant que la mise en compatibilité du projet précité n'est pas soumise à évaluation environnementale,
- sont déposées à l'adresse suivante : mairie de MONTMEYRAN, 5 Place de la Mairie, 26120 MONTMEYRAN (siège de l'enquête), où le public pourra les consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête: Mairie de MONTMEYRAN 5 place de la Mairie 26120 MONTMEYRAN, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique -espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de MONTMEYRAN. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le Commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de MONTMEYRAN (26120), siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

Lundi	22 août	2022	de 09h00 à 12h00
Mardi	6 septembre	2022	de 08h00 à 11h00
Lundi	12 septembre	2022	de 15h00 à 18h00
Mercredi	21 septembre	2022	de 09h30 à 12h30

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public à la mairie de MONTMEYRAN, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques).

L'avis tacite de l'autorité environnementale rendu dans le cadre de la demande de permis de construire, la décision du 15 décembre 2021 de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTMEYRAN, l'avis d'enquête publique, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Des informations peuvent être demandées :

- au titre du photovoltaïque à M. Martin FORCET, EGREGA, courriel : m.forcet@egrega.fr, tél : 06 70 29 46 27
2, rue Professeur Zimmermann 69007 LYON

- au titre de la déclaration de projet à M. le Maire, courriel : mairie@montmeyran.fr, tél : 04 75 59 30 26
5 Place de la Mairie 26120 MONTMEYRAN

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.